LES ORIGINES
DE PEYMEINADE

Guy FEYNEROL

La commune de Peymeinade n'existe officiellement que depuis le 19 juin 1868. Avant cette date, l'histoire de Peymeinade se confond, d'abord avec l'histoire de la « seigneurie » de Cabris, puis, après la Révolution, avec celle de la « commune » de Cabris. Pour les Cabriencs, les terres situées en contrebas du village de Cabris, autour des communes actuelles de Spéracèdes et Peymeinade constituaient « l'aval ». Peymeinade a pourtant une histoire qui lui est propre. Comment est née cette petite ville et d'où tire-t-elle son nom ?

• L'occupation humaine dans la région

La recherche archéologique a permis de découvrir de nombreux vestiges d'habitat romain sur les communes de Spéracèdes, du Tignet, de Peymeinade (à la Grange-Neuve, aux Termes, à Saint-Marc…) dont une huilerie romaine sur le site du Candéou[1], huilerie abandonnée vers le IIIe siècle. La région a donc été habitée depuis fort longtemps**.**

A partir du XIIe siècle, la féodalité se développe, le village fortifié ou castrum de Cabris[2] est édifié au début du XIIIe siècle, ainsi que le Castellaras au Tignet. Dans « l'aval » on trouve des traces d'occupation humaine comme l'atteste le toponyme Grange-Neuve, indiquant une exploitation agricole[3]. L'archéologie, également, nous indique que les fours sur les lieux de l'ancienne huilerie romaine du Candéou, ont été réutilisés par des chaufourniers[4], « qui élevèrent avec des matériaux trouvés sur place, des cabanes de pierre sèche proches des deux grands four ».[5] Les débris et matériel qu'ils ont laissés sur place permettent de situer la présence de ces chaufourniers dans la seconde moitié du XIIIe siècle.

Dès cette époque, il existait également un axe de communication, une grande route, le Grand Chemin Royal, qui allait de Nice à la Provence occidentale, par Grasse et Draguignan, et passait probablement près de la colline où se trouve actuellement le vieux village de Peymeinade. Son tracé est incertain. Il servait au transport des épices venues de Nice, de l'artisanat grassois (peaux travaillées) et du corail de Cannes. C'était aussi la route empruntée par les courriers pontificaux.[6]

Au XIVe siècle, sous le règne de la reine Jeanne, comtesse de Provence, les temps troublés reviennent, le pays est dévasté par les épidémies (la « peste noire » en 1348 tuera 25 millions d'hommes en Europe) et par les bandes de « routiers »[7]. Notre région n'est pas Cabris épargnée et nombre d'habitants vont se réfugier à Grasse. En 1385, on compte 13 habitants de logeant près de la cathédrale[8]. En 1389 la route Grasse-Draguignan est coupée par les bandes de Raymond de Turenne: « tous les chemins sont rompus et envahis d'arbres »[9]. Le terroir de Cabris va rester « inhabité »[10] pour de longues décennies.

---

[1] Vindry (Georges), *«* L'huilerie romaine du Candéou à Peymeinade ». Revue *Archéologie,* 1981, N°57, p.74.

[2] Moris (Henri) et Blanc (Edmond), *Cartulaire de l'Abbaye de Lérins*, Paris, 1883-1905. Le mot « Cabrioli » existe depuis au moins 1056 puisqu'on le trouve dans un acte de donation à l'abbaye de Lérins, p.112.

[3] Grange-Neuve est un terme que l'on retrouve ailleurs dans la région. « Il s'agit de domaines ruraux d'origine religieuse ou seigneuriale créés aux XIIe ou XIIIe siècle ». D'après Aune (Lucien), *Bastides Bories Hameaux*, *L'habitat dispersé en Provence.* Journées d'histoire régionale, mars 1985, Centre régional de documentation occitane. Mouans-Sartoux.

[4] Les chaufourniers fabriquent de la chaux en brûlant du calcaire fin trouvé sur place dans les ruines.

[5] Vindry (Georges). art. cité

[6] Gassi (MC), *Les voies de communication en Provence orientale de l'époque romaine à la fin du XVIIIe siècle*. Thèse, Aix, 1970

[7] Les routiers sont d'anciens soldats qui, lorsqu'ils ne sont plus employés par le roi, restent groupés et rançonnent la région.

[8] Malaussena (Paul-Louis), *La vie en Provence Orientale aux XIVe et XVe siècles. Un exemple : Grasse d'après les actes notariés,* Paris, 1969.

[9] Grassi (M.C.) Ouvr..cité

[10] Le terme « inhabité » ne doit pas être pris au sens strict, il s'applique à un terroir sans vie organisée, où l'on peut trouver quelques tenanciers ou métayers qui maintiennent un minimum de vie économique.

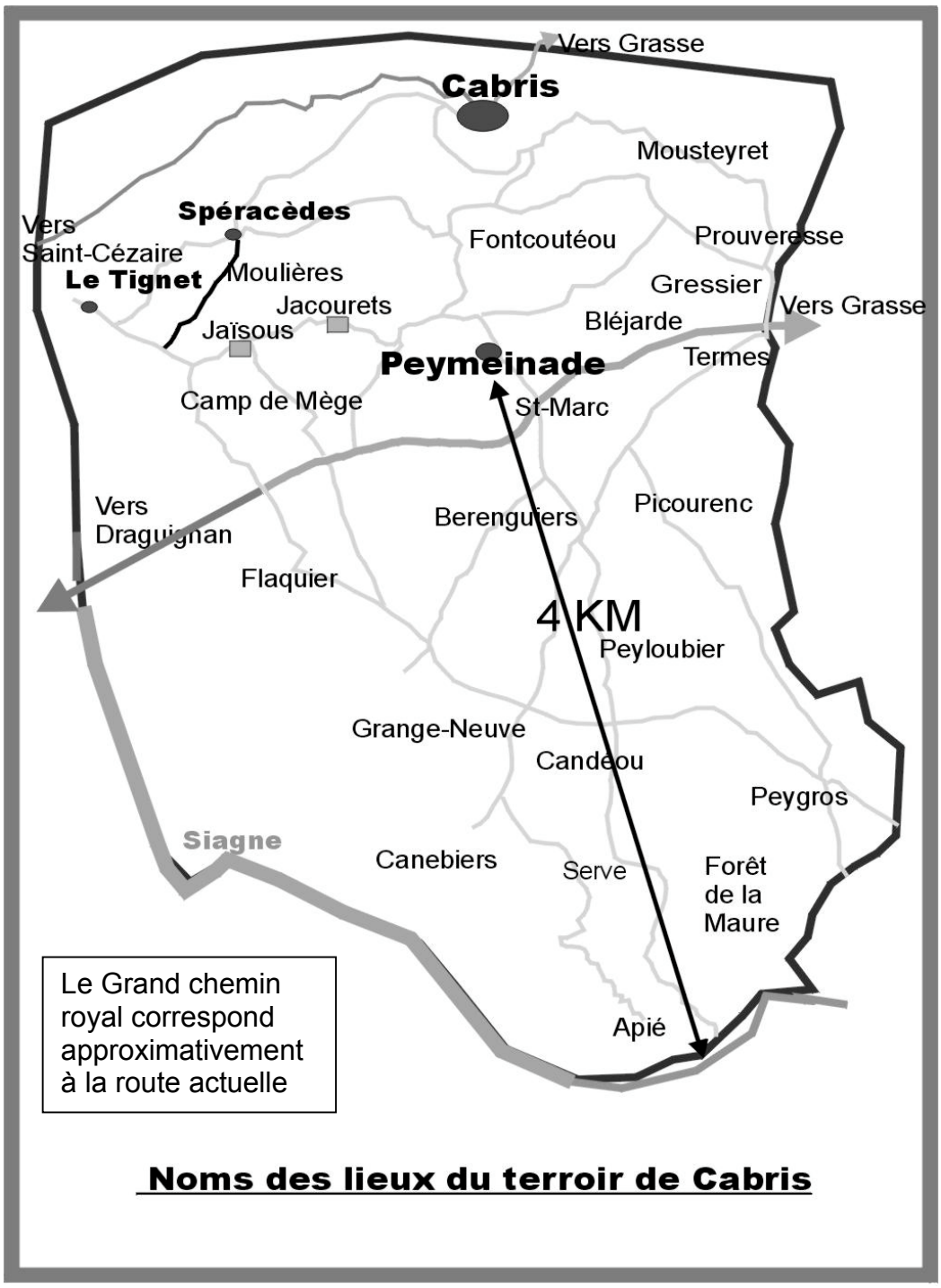

Malgré tout, les seigneurs de Cabris essaient de faire fructifier leur domaine : - en louant leurs terres en « mégeries »[11] comme pâturages d'hiver (automne à mai). Par exemple, des contrats sont passés en 1391 et 1443 pour des troupeaux de gros bétail.[12]

- en retenant sur leurs terres des exploitants. Ainsi Bertrand de Grasse, seigneur de Cabris, permet à l'un d'étendre son exploitation sur toutes les terres gastes[13] de la seigneurie *ubi voluerit* (là où il voudra), à un autre : « concédant pour 20 ans une métaierie à un paysan

[11] Mégerie: « contrat par lequel un particulier s'entendait avec un éleveur pour partager le croît et le profit tiré d'une bête; souvent le contrat était réalisé entre un grassois et un paysan d'un village des environs; il portait sur les bœufs et vaches, moutons et chèvres...Les principaux profits venaient des fromages et de la laine »
Gonnet (Paul) et collectif : *Histoire de Grasse et sa région*, 1984. Ed.Horvath.
[12] Malaussena (Paul). Ouvr. cité.
[13] Les terres gastes sont des terres où l'on ne pratique, en général, aucune activité agricole et qui servent de pâturages.

et à son fils, il n'entend les laisser partir que si une grave maladie ou la mort venait frapper l'un d'eux »*: Quod Deus advertat* (parce que Dieu l'aura rappelé). [14] Il reste des traces de ces contrats dans la toponymie actuelle : un quartier de Peymeinade se nomme aujourd'hui « camps de Mège », c'est à dire « champs en mégerie » ; et, dans « chemin de Guimotte » et « chemin des Berenguiers », « Guimotte » et « Berenguerii » sont les noms d'habitants de Grasse répertoriés en 1471.[15] Ces contrats multiples pour faire venir des exploitants sur le terroir de Cabris montrent son état d'abandon et le nombre très faible des habitants. Le nom « Peymeinade » n'apparaît nulle part. Les seuls lieux nommés du terroir de Cabris se trouvent dans le cadastre de Grasse de 1433[16] : ce sont la colline de Peygros et Antiniaco (Le Tignet). On sait, pour Peygros, que les grassois allaient y chercher du bois, de la myrte[17]… La chaux produite au Candéou, près de Peygros, a peut-être servi également, aux tisserands de Grasse, pour traiter les cuirs. (En 1335, à Grasse, un règlement précise comment traiter les cuirs avec de la chaux et de la cendre). [18]

Le pays est donc considéré comme « inhabité » dans le réaffouagement[19] de 1471, et c'est pour le repeupler, que, Balthazar de Grasse, seigneur de Cabris, de Mostayret et du Tignet, fait venir vingt-six familles de la région de Menton, quatorze de Sainte-Agnès du pays de Nice et douze d'Olmée, soit cinquante deux familles attirées par les avantages d'un contrat: « l'Acte d'habitation »[20]. L'Acte d'habitation est un contrat que les seigneurs, (à Biot en 1470, à Cabris en 1496, à Auribeau en 1497), ou l'abbaye de Lérins (pour Valbonne en 1519[21]), « passent avec un certain nombre de chefs de famille qui deviennent ainsi leurs sujets moyennant garanties et franchises ».[22]

Ces 52 familles vont s'installer, comme il est précisé à plusieurs reprises dans l'Acte d'habitation : (les 52 familles) « désirant habiter ledit village de Cabris et Mostayret et faire l'habitation d'iceux et aux terroirs d'iceux villages de Cabris et Mostayret… »
« pour habiter et faire résidence au mesme village de Cabris »
« item que, à cause d'habitation, auxdits terroirs de Cabris et de Mostayret, doit tenir le nombre de cinquante maisons, autrement cinquante hommes, faisant chascun sa maison, et faisant hommage… »

Ces familles pouvaient cultiver, à leur gré, toutes les terres qu'elles désiraient, dans l'espace situé entre les deux routes actuelles de Grasse-Draguignan[23] et Saint-Cézaire-Cabris : « prendre à leur plaisir des terres pour labourer, du grand chemin royal, qui vient de Grasse, tirant en bas vers Siagne, et, du grand chemin tirant en haut ». Et le seigneur s'engageait à leur donner des terres : « ledit seigneur leur doit donner à chacun des ferrages[24] et terres propres… ». Selon toute vraisemblance, les « immigrants » s'installent dans le village déserté de Cabris sur ce qui existait déjà. Et même si la possibilité d'habiter sur tout le terroir est

---

[14] Malaussena (Paul). Ouvr. cité.
[15] Chappe (Thérèse). *Transcription et étude de l' Affouagement de la viguerie de Grasse et de la baillie de Saint Paul de Vence en 1471*, Nice,1972. ADAM A265.
[16] Durbec (J.A.), *Grasse en 1433 d'après son premier cadastre*. Actes du 2ème congrès historique Provence Ligurie. 1971
[17] La myrte : on utilisait les feuilles broyées de la myrte pour colorer les cuirs en vert.
[18] Gonnet (Paul) et collectif : ouv.cité.
[19] L'affouagement ou réaffouagement en Provence est l'estimation par des experts de la valeur contributive d'un lieu, et la fixation du nombre de feux correspondant. (Après le gel de 1709 et la misère qu'il engendre, la communauté demandera un « réaffouagement » où réajustement des taxes).
[20] Senequier (Paul), *Cabris et Le Tignet,* 1900.
Archives du musée d'Art de la Provence, Grasse. Acte d'habitation de Cabris : « Un extrait en forme a été déposé par acte du 15 juin 1829 chez Me Boyer, notaire à Aix ».
[21] Moris (Henri) et Blanc (Edmond), *Cartulaire de l'Abbaye de Lérins*, ouv. cité.
[22] *Les pays de Nice et de Grasse dans l'Antiquité et au Moyen-Age.* CRDP Nice, Ouvrage collectif, 1979, Page 105.
[23] Cette route est appelée le « Grand chemin royal ». Elle correspond approximativement à la route actuelle Grasse-Draguignan.
[24] Les « ferrages » sont de bonnes terres labourables.

indiquée, le contrat insiste sur l'occupation du village lui-même car, d'une part l'habitat groupé et perché est de tradition en Provence, et d'autre part, en des temps troublés, le *castrum* de Cabris offrait le meilleur abri. Dans d'autres articles, il est précisé que les colons doivent rester au moins six ans, construire leur maison et planter de la vigne, qu'ils peuvent prendre du bois pour leur usage personnel, qu'ils doivent entretenir le moulin (sur la Siagne). Les taxes à payer sont énumérées ; elles concernent les cultures courantes de la région: blé, chanvre, lin, oliviers, figuiers…Pour l'élevage, des précisions importantes sont données: les paysans peuvent posséder des bœufs de labour, deux vaches et leur veau sans payer de taxe, et quatre chèvres pour lesquelles des taxes doivent être payées; les pourceaux doivent être tenus à « l'estable » uniquement. Enfin les moutons, base de l'élevage en Provence, sont nombreux et taxés par trentaine. Les habitants avaient également le droit de chasser le gibier.

Au XVIe siècle nous ne savons pas grand chose de la vie des colons installés à Cabris et de leurs descendants. Ce n'est qu'au XVIIème siècle que les archives nous donnent des informations :

- dans le réaffouagement de 1610[25] les consuls de Cabris indiquent que les habitants sont pauvres et « constraincts d'aller gaigner leur vie en la ville de Grasse le long de l'année » et se plaignent que le seigneur, en accordant aux gens de Grasse, des contrats de mégerie pour les troupeaux (contrats existants depuis le XVe siècle), les prive ainsi de terres de labourage et de pâture (terres situées dans « l'aval »).
- on peut lire dans les « terriers » ou cadastres[26] de 1627 à 1671[27] qu'on trouve de nombreux terrains plantés de vigne, des faïsses[28], des plantiers de choux, des jardins dans différents « cartiers » : « la moulière, le camp de mège, la ravanelle, le clot, la preveiresse et peymamade ».

Le nom Peymeinade apparaît pour la première fois dans le cadastre de 1627. La toponymie a gardé des traces des cultures pratiquées : les mots chanvre, céréales, figues sont rappelés par Estoupan : chanvre - Bléjarde[29] : blé - Gressier :[30] figuier… On sait aussi que l'élevage tenait une grande place dans cette économie, le bétail paissait sur les terres cultivées, après les récoltes, pendant les mois d'hiver. Ensuite, les troupeaux partaient vers les terres gastes et la maure (forêt), au-delà du Grand chemin, « la communauté n'a aucuns bois n'y pâturages en propre,… les habitants peuvent faire dépaître leurs bestiaux dans les terres gastes ». Ils transhumaient en été, et suivaient les carraires, dont le tracé est visible sur la carte d'Auguste Bosc, géomètre, en 1830[31]. Ces chemins se situent plus loin, à l'est, vers le gressier.[32]

Dans une lettre adressée à l'évêque, les habitants de Peymeinade, écrivent, en 1729: « On travaille quelquefois pendant l'été à émonder du bled, charrier de la paille et à amasser de la pature pour le bétail »[33]…Pâture composée de « mescliés » (feuilles, débris, glands…)

---

[25] Réaffouagement de 1610. Cabris. Viguerie de Grasse. Transcription par Baudot (Oswald) et Froeschlé-Chopard (M.H.), *Recherches régionales n° 156*, 2001.

[26] Les terriers ou cadastres sont des registres où sont notées les terres et biens immobiliers de chaque tenancier, leur emplacement et les taxes payées.

[27] ADAM E18. Cadastres de 1627 à 1713. Série CC 1, 2, 3, 4.

[28] Les faïsses sont des terres retenues par des murets.

[29] Ce nom apparaît dans le cadastre de 1686.

[30] Les gressiers sont des claies sur lesquelles on fait sécher les figues.

[31] A.Bosc a dessiné une carte du terroir de Cabris pour la joindre, en 1830, au dossier de demande de séparation du hameau de Peymeinade de la commune de Cabris.

[32] Dans l'affouagement de 1471, on relève d'importants troupeaux de moutons (247 trentaines) et un nombre appréciable de bovins (544 vaches et bœufs arants) dans la circonscription de Grasse. Gonnet (Paul), ouvr .cité.

[33] ADAM G238.

Remarque. Les cadastres utilisent plusieurs termes pour les constructions :

- Les cabanons –cités en 1627-, proches de Cabris, sans doute utilisés pour remiser les outils.
- Les « batimans » qui sont des bâtisses pour remiser les outils, passer la nuit lors des gros travaux des champs, stocker des récoltes, abriter des animaux.
- Les granges pour stocker les récoltes.
- Les bastides ou fermes isolées : le cadastre de 1671 en cite une et celui de 1701 en cite deux.
- Les maisons ou bâtisses habitées par des hommes. Ces maisons se situent encore presque toutes à Cabris en 1686.

Voici un exemple illustrant ces diverses appellations : le dénommé Maubert possède, en 1686, une vigne à la « colle de pimamade », une « cour et batiman audit lieu » et une maison à la rue du château à Cabris.

Pour ces activités agricoles, les habitants vont peu à peu occuper tout le terroir de Cabris. On peut suivre cette évolution de l'occupation du sol à partir du réaffouagement de 1610 et dans les cadastres de 1627 à 1713 :[34]

- En 1610, on relève que les terres cultivées sont les terres en pente, donc situées sur le coteau, mais les lieux ne sont pas précisés. Quelques noms de quartiers apparaissent: « cap de Megi » (Camp de Mège) et « Premesse ou Praneyresse » (La Prouveresse).

- En 1627 et surtout 1629 une grande partie du terroir est cultivée. A l'ouest: la Raynaude, Spéracèdes, Camp de Mège, la Moulière jusqu'au Grand chemin, où l'on trouve des jardins, quelques cabanons et quelques granges, et partout de la vigne. A l'est de Cabris, Monestier et la Prouveresse sont aussi des terres à vigne. D' anciennes terres gastes sont cultivées à « maufaraude, peilobier, candeu, flaquier, playnas (les plaines) » de même que Grange-Neuve, au sud, aux confins du terroir. Le « cartier » de Peymeinade est cité plusieurs fois avec de nombreuses vignes, des « faïsses » et quelques granges.

- A partir de 1686, les textes indiquent de façon plus détaillée l'occupation du sol : partout, à côté des habituelles vignes, on relève de nombreuses faïsses, des « plantiers de choux » au Camp de Mège, des jardins, des « batimans au relarguier de vignes » au Camp de Mege, à la Moulière, au « cartier de Guimotte », à « Fontcouteou » et déjà une maison au Camp de Mège. Enfin au « cartier » de Peymeinade, en 1671, des « batimans » sont indiqués au « relarguier ». On trouve des jardins à Bléjarde et des vignes au "cartier de la Vieille". Enfin des terres mises en culture continuent à s'étendre au-delà du Grand-chemin : au Clot d'Aiguine, au chemin de « Beringuin » (Berenguiers).

Un autre document, l'affouagement de 1698, nous confirme qu'une partie des terres « gastes » est cultivée et que les paysans doivent alors payer au seigneur, pour ces terres, un droit de « tasque »[35], ce qui ne va pas sans protestations.(Plus tard, dans le réaffouagement de 1728[36], les habitants se plaindront du seigneur qui exige la production des titres de propriété pour ceux qui, depuis 1700, ont planté « sous le grand chemin », où ils n'ont que « le simple usage de faire paître les animaux » selon l'Acte d'habitation).

- A partir de 1701 toutes les terres au-dessus du Grand chemin sont occupées et sur le site de Peymeinade des maisons apparaissent à côté des « batimans » et « granges » et en 1701, le mot hameau est indiqué sur le cadastre: « pour maison a hameau de pemejnade » (maison appartenant à Marc Court).

Plusieurs facteurs peuvent avoir poussé la population à quitter le site de Cabris :

- Au XVIIe siècle, l'accroissement démographique est régulier, et la population va doubler à la fin du siècle. En 1698[37] on compte 110 maisons à Cabris. La simple pression démographique a incité les habitants à occuper et travailler de plus en plus de terres dans « l'aval ».

- Les habitants ont dû ressentir les inconvénients du site perché[38] de Cabris et de ses 300 mètres de dénivellation avec « l'aval », d'autant plus que les cultures s'étendaient très loin, au-delà du Grand chemin.

- Dans « l'aval » on trouve des sources sur le coteau, la plus importante étant à Bléjarde. (Au village de Cabris, le manque d'eau, en été, obligeait les habitants à aller s'approvisionner à des sources éloignées du village).

---

[34] ADAM Cadastres de 1627 à 1713. Ouv.cité.

[35] ADAM C44. Affouagement de 1698.

[36] ADAM. C46. Réaffouagement de 1728.

[37] Baratier (Edouard), Duby (Georges), Hildesheimer (Ernest), *Atlas historique, Provence,Orange, Comtat, Nice et Monaco,* Paris, A.Colin, 1969.

[38] Cabris est à 545 mètres d'altitude, Peymeinade à 240 mètres.

La toponymie nous indique d'ailleurs la présence de ces sources: chemin de la petite fontaine, « fontcoutéou »[39] ou fontaine du coteau, la moulière[40]…toutes situées à peu près sur la courbe de niveau (isohypse) de 240 mètres, sources qui existent toujours. Ces sources ne sont pas à l'origine de la création du village : la source de la Bléjarde est à un kilomètre du vieux village. Les paysans palliaient le manque d'eau en construisant des puits-citernes qui stockaient l'eau des pluies. Par contre, fin XVIIe, des bastides vont se construire près des sources. Pour O. Baudot, « L'existence des bastides était liée à celle des sources. Le privilège d'avoir de l'eau l'emportait sur la force de la coutume et sur le besoin de sécurité ».[41]

Ce mouvement de translation d'une partie des habitants a pu être précipité par le gel des oliviers lors du terrible hiver de 1709, car les paysans, privés d'oliveraies, ont vu diminuer leurs ressources. Comment survivre si ce n'est en ensemençant toujours plus de terres nouvelles, qu'on trouve tout naturellement dans cet « aval » de Cabris, dans ces terres « gastes », autrefois terres de parcours, mais que la nécessité pousse à défricher. Terres que l'on entretient encore mieux si l'on peut passer plus de temps aux travaux agricoles en restant sur place, dans « l'aval », et en transformant les « batimans » en maisons d'habitation.

En 1722, la population de « l'aval » est devenue suffisamment nombreuse pour que les habitants de Peymeinade écrivent à l'évêque pour lui demander d'établir un prêtre au "hameau de Peymeinade"[42]. Ils seront entendus, et, en 1724, un vicaire sera nommé dans le « hameau de peimeinade, terroir de Cabris », Peymeinade deviendra alors une paroisse, paroisse déjà importante en 1729, puisque dans une lettre[43] adressée à l'évêque, le vicaire Toussans donne 320 communiants pour la paroisse de Peymeinade, ce qui correspond à une cinquantaine de maisons existant dans « l'aval ». Ce hameau va s'agrandir, des maisons se construisent sur le site. On peut voir, sur certains frontons, la date de leur construction: 1724 pour la « maison presbytérale »,1739, 1743, 1766 pour des particuliers[44], 1746 pour l'église…

Le peuplement s'accélère au XVIIIe siècle: en 1765 on compte pour tout le terroir de Cabris, 1386 habitants, 366 maisons[45].Quelque trente ans plus tard, sous la Révolution, les habitants de Peymeinade feront une première tentative pour se séparer de Cabris…

Si l'on peut situer la fondation du village de Peymeinade au début du XVIIIe siècle, peu de temps avant que le hameau ne soit érigé en paroisse, l'origine du nom remonte, elle, plus loin dans le temps, comme le suggèrent les noms « peymamade, peimeinade, pimainado » trouvés dans les archives des cadastres de 1627, 1629, 1671, alors qu'il n'existe encore aucune maison habitée en permanence sur le site du futur village de Peymeinade.

---

[39] « Coutéou » signifie coteau d'une colline, en provençal.

[40] « Moulière » est un terme qui indique la présence de terres humides, voire de petites sources.

[41] Baudot (Oswald), *Bastides Bories Hameaux. L'habitat dispersé en Provence.* 1985.Centre régional de doc.occitane.

[42] ADAM G201. Pourvoi des habitants du hameau de Peymeinade à l'évêque diocésain.

[43] ADAM G238. « Eclaircissements demandés par Monseigneur pour la visite qu'il doit faire à Peimeinade ».

[44] D'autres maisons sont datées: 1777, 1791, 1816, 1823, 1834, 1853, 1878. Dates relevées par l'auteur.

[45] Baratier (E.) & Duby (G.) .Ouv.cité.

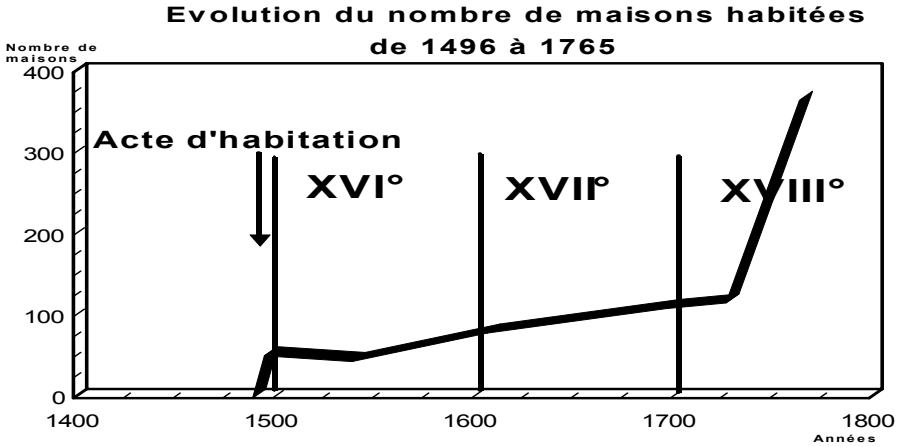

Données statistiques tirées de l'ouvrage de E. Baratier[46]

Nombre de maisons :	0	52	45	60*	110	117	366
Années :	1490	1496	1540	1610	1698	1728	1765

*Le réaffouagement de 1610 indique un nombre de 80 maisons. C'est ce nombre qui est utilisé dans le graphique.

On peut remarquer sur le graphique que, de 1496 jusqu'au milieu du XVIè siècle, le nombre d'habitants décroît : l'implantation des « colons » à Cabris est difficile. Puis la population augmente régulièrement jusqu'à la création du village et de la paroisse de Peymeinade au début du XVIIIè siècle. A partir de là, l'accroissement de la population va être considérable.

• D'où vient le nom « Peymeinade » ?

Le nom « pey » et la topographie du site. Le mot « pey » n'existe pas en provençal, c'est un mot d'origine ancienne, dérivé du latin *podium,* que l'on retrouve dans *puy* en Auvergne et *pièi* en Languedoc, et qui signifie hauteur, colline. On peut remarquer d'ailleurs que plusieurs éminences aux alentours de Peymeinade ont un nom commençant par pey, (Peygros, Peyloubier…) et le mot « pey » rappellerait d'anciens sites élevés,[47] défensifs ou refuges comme celui de la cathédrale de Grasse nommée justement Notre Dame du « Puy ». En provençal on n'emploie pas le mot « pey » [48]pour désigner une colline.[49] Le village de Peymeinade est construit sur une petite éminence (cote 240 mètres). Celle-ci est parfaitement visible dans le paysage. En Provence les villages étaient toujours édifiés sur une hauteur, on ne construisait jamais dans les fonds, trop froids en hiver, et que les torrents inondaient souvent, comme le confirme un texte[50] du réaffouagement en 1728 : « Il y a une infinité de

[46] Baratier (E.), ouv.cité.
[47] Poteur (J.C.), « Châteaux-forts d'Europe », n°11, 1999. Revue trimestrielle. 4, rue du Tonnelet-Rouge, Strasbourg.
[48] La lettre « y » n'existe pas en provençal.
[49] Il existe de nombreux mots en provençal pour désigner une colline : « coulet ou collet, raspet, tepe, touret, truco... » **.**
[50] ADAM C46. Réaffouagement de 1728

torrents qui débordent toutes les fois qu'il pleut et les eaux…ravagens tous le terroir et emportent ce qu'il y a de meilleur ».

La deuxième partie du nom est plus incertaine. Le dictionnaire de Dauzat sur l'origine des noms de lieux indique que Peymeinade est la réunion de deux mots, « pey » et « meinade » et s'il donne une explication pour « pey » il n'indique pour « meinade » qu'une origine obscure. L'écriture la plus ancienne du mot Peymeinade apparaît dans le cadastre de 1627 où ce mot se trouve tantôt sous la forme « peymamade » (22 fois) , « peymainade » (6 fois) ou encore « peymand » (fin du mot confuse, 15 fois)... Le rédacteur n'est pas très précis sur l'orthographe.

On peut remarquer dans ce même cadastre que l'écriture de certains autres noms de quartiers est tout aussi surprenante : par exemple le quartier actuel de « La Prouveresse » est nommé « prenanesse » ou « prenaresse ». Dans le réaffouagement de 1610 ce mot était écrit « premesse » ou « praneyresse ». Il faut se rappeler que nombre de mots, en Français, n'ont pas une orthographe fixée avant la fin du XVIIIe siècle. Beaucoup de gens ne savent pas écrire même si un maître d'école exerce dès 1659 à Cabris[51]. Tous les textes relevés

[51] Senequier (Paul). ouvr. cité

précédemment sont des textes rédigés en Français[52] et non en Provençal. Le mot écrit en Français, langue seulement utilisée par quelques habitants des villes, est donc la transcription d'un mot entendu en Provençal, transcription d'autant plus incertaine que, les régionalismes étant très forts, on ne prononçait pas les mots de la même façon à Grasse ou à Peymeinade. A partir du cadastre de 1671, le « i » reste une constante, sauf rares exceptions, dans le mot « meinade ».

En provençal, « meinade » a plusieurs acceptions. En voici les différentes traductions[53]:

- F. Mistral traduit « meinada » par famille, gens de la maison, troupe d'enfants, troupeau de cochons ou par, faire des enfants, enfanter, quand meinada est un verbe. Et, enfant, petit garçon, petite fille, dans les Alpes et la « Guienne ».

- S.J Honorat dans son dictionnaire provençal et de la langue d'oc nous indique:

« Meinada », s.f. (meináde). Jeune enfant. Etymologie: On a fait venir ce mot de la basse latinité meisnada, probablement dérivé du latin « minor natu », puis "mensnad", dernier né ou né depuis peu." C'est à dire sous forme schématique:

minor natu ⟶ mensnad ⟶ meisnada ⟶ Meinada

- J.T.Avril donne pour meinado: Famille. Troupe. Nombre d'enfants d'un même père. Troupeau.

Pour lequel de ces différents sens faut-il opter ?

Le choix ne peut être fait qu'en se référant au contexte historique.

Nous avons vu comment un village s'était formé sur la colline de Peymeinade au début du XVIIIe siècle. C'est pourquoi l'acception Meinada : troupe du même père ne peut pas être retenue. Bien sûr ce sont les descendants des colons ligures qui sont venus s'installer à Peymeinade à partir de Cabris, mais quand ils installent leurs maisons au hameau de Peymeinade, le nom de Peymeinade existe déjà dans les textes depuis 1627, c'est à dire depuis au moins soixante dix ans. Le nom Peymeinade pourrait-il faire référence, comme l'indique encore la traduction du provençal « meinada » ou « meinado », à des troupeaux stationnant sur le site ?

Le mot « relarguier » que l'on trouve plusieurs fois dans les descriptions peut effectivement signifier des aires pour le bétail, mais ces relarguiers n'apparaissent pas dans les cadastres avant 1671 alors que le nom de Peymeinade est déjà cité dans le cadastre de 1627. Dans la région de Grasse, le mot avait plutôt le sens de « place » comme on peut le lire dans un texte de 1743 : « le relarguier ou place qui sera devant la ditte église… » [54] Quant au mot « manade » employé dans la région d'Arles, il s'applique exclusivement aux troupeaux de chevaux ou de taureaux de Camargue et ce depuis le XIXe siècle seulement.[55]

Enfin, le mot « meinada » peut signifier « petit enfant ou petite fille ». Traduction donnée également par plusieurs autres dictionnaires[56]. Métaphore qui correspond bien à la situation de l'ancien village de Peymeinade, au pied de la hauteur où se situe Cabris, et entre cette hauteur et Peygros, la grosse éminence. D'ailleurs on peut observer l'identité de construction et l'opposition de sens entre Pey-gros, grosse colline et Pey-meinade, petite colline (« minor natu », jeune enfant en latin, d'où le nom « meinada » dérive). En outre, le

---

[52] Depuis l'ordonnance de Villers-Cotterêt promulguée par François Ier en 1539, tous les textes officiels doivent être rédigés en français.

[53] Mistral (F.), *Dictionnaire provençal-français, Lou Tresor dóu Felibrige*, Ed. Slatkine. Mise à jour en 1979.
Avril (J.T.)*Dictionnaire provençal-français.Français-provençal.*1991.
Honorat (S.J.), *Dictionnaire provençal-français ou Dictionnaire de la langue d'oc*.

[54] ADAM G238. Lettre du 28 sept. 1743. Thomas Peillon vend "une partie de la terre en vigne qu'il a es possede a pimeinade pour servir à l'emplacement de l'église paroissiale…".

[55] Dubois (J.), Mitterans (H.), Dauzat (A.),*Dictionnaire étymologique et historique du français,* Larousse, 1993.

[56] Piat (L.), *Dictionnaire Français-Occitanien*, Ed. Pierre-Rollet, Aix-en-Provence, 1970.
Coupier (Jules), *Dictionnaire Français-Provençal*, Assoc. Dict. Français-Provençal, Edisud.
Rapin (Christian), *Diccionari Francés/Occitan, tome III,* Institut d'estudis occitans, 1999.

Grand chemin, emprunté depuis le XIIIè siècle par les commerçants grassois, ainsi que le plus court chemin de Cabris à la forêt de la Maure et Grange-Neuve, passaient près de cette éminence où se situe le vieux village : ce site avait donc une fonction de carrefour pour le terroir. Cette petite éminence, devait nécessairement représenter un repère dans le paysage, et devait être un lieu-dit depuis longtemps. Aujourd'hui encore, on la remarque facilement malgré l'importante urbanisation de la région qui masque les reliefs. A contrario on peut remarquer que plusieurs collines du terroir de Cabris ne portent pas de nom, ce qui signifie qu'elles offraient peu d'intérêt à être distinguées dans le paysage.

L'idée de Peymeinade, petite colline semble alors tout à fait logique, "Pey" représentant l'éminence, et « meinade » ayant le sens de petit (enfant).